

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2013

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Jean SARASOLA	à	France JAUBERT-BATAILLE
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Michel BRUGIDOU	à	Robert BAREILLE
	Anne BARBET	à	Véronique PEBEYRE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante d'	Yves TOURAINE

Excusés : Marie ECHEPARE, Henri GIMENEZ, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Philippe GARROTE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE

RAPPORT N° 131219-14-URB

CONTRAT D'AXE FERROVIAIRE DU BEARN : APPROBATION

M. UTHURRY précise que le Schéma Régional des Infrastructures, des Transports et de l'Intermodalité (SRIT) de la Région Aquitaine décline des grandes orientations de mobilité durable à l'horizon 2020-2025.

Dans ce cadre, il propose une réponse à la nécessité mise en évidence lors du Grenelle, d'une meilleure articulation entre les politiques de transports et d'urbanisme : les Contrats d'axe ferroviaire. Cette démarche novatrice consiste à accompagner l'adaptation et le renforcement de l'offre TER Aquitaine sur un axe ferroviaire donné.

Sous l'égide de la Région qui s'engage sur une offre de transport renforcée à un horizon moyen terme de 5 à 8 ans, les autres Autorités Organisatrices des Transports et les collectivités compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme s'engagent, dans leurs champs de compétences respectifs, à mener un certain nombre d'actions qui visent un développement

territorial favorisant l'usage du train, participant ainsi à l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité plus durables.

C'est ainsi que Région, Département, Syndicats Mixtes, Intercommunalités et Communes ont travaillé ensemble pour élaborer ce plan d'actions partagé et cohérent donnant lieu au Contrat d'Axe Ferroviaire du Béarn (ci-joint) qui formalise les engagements et projets de chacun, dont notre territoire (pages 30 à 32).

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour, 7 abstentions (Mme SAGE, Mme JAUBERT-BATAILLE, M. SARASOLA, M. MINJUZAN, M. SEBAT, M. LABARTHE, M. LACRAMPE) et 3 contre (MM. PAILLAS, LEES, IDOMENEE)

- **APPROUVE** le Contrat d'Axe Ferroviaire du Béarn et AUTORISER Monsieur le Président à le signer
- **ADOpte** Le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 décembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT